

Le Groupe d'experts gouvernementaux (2003) chargé d'examiner le maintien et l'élargissement du Registre a achevé ses travaux le 1^{er} août par un rapport unanime comportant un certain nombre de recommandations importantes qui visent à améliorer le Registre et à en accroître la pertinence sur le plan mondial. Le Groupe a notamment recommandé de procéder à des modifications techniques de deux des sept catégories d'armes classiques visées par le Registre. Plus particulièrement, on recommandait que le seuil de déclaration pour les systèmes d'artillerie de gros calibre passe de 100 à 7 millimètres et que les systèmes portatifs de défense antiaérienne (MANPADS) soient inclus dans la catégorie VII, Missiles et lance-missiles.

En plus d'examiner les modifications d'ordre technique pouvant être apportées aux sept catégories du Registre, le Groupe traite en détail de nombreuses autres questions, parmi lesquelles la situation concernant les rapports sur les achats de produits nationaux et les stocks militaires ainsi que le lien entre les armes de petit calibre et les armes légères et le Registre. Le Canada est l'un des pays, de plus en plus nombreux, qui communiquent volontairement des données sur leurs stocks militaires et leurs achats de produits nationaux. Cela va au-delà du minimum exigé actuellement par les Nations Unies et contribue grandement à la transparence mondiale au chapitre des capacités militaires. Nous incitons les autres pays à transmettre eux aussi ces données et à améliorer leur contribution en s'assurant que les données fournies sont exactes, complètes et accompagnées de tous les renseignements pertinents.

En collaboration avec des partenaires de même opinion, le Canada cherche des moyens de freiner la prolifération des armes légères qui, dans un bon nombre de pays en développement, nuisent aux efforts déployés dans les domaines de la sécurité et du développement, en plus de contribuer à la souffrance humaine. Pour faire face à ce problème, on a adopté un certain nombre d'approches dont : le contrôle des armements, la prévention de la criminalité et la consolidation de la paix à l'échelle régionale, nationale et internationale. Ces approches intégrées ciblent les questions de l'offre et du transit, et vise à régler les problèmes de stocks excédentaires après un conflit et à réduire la demande d'armes. Trouver une solution au problème des armes légères est perçu comme une partie intégrante de la prévention et de la gestion des conflits, du rétablissement et du maintien de la paix ainsi que des mesures de reconstruction après un conflit.

Pour ce qui est du volet du contrôle des armements, on met l'accent sur la promotion de mesures visant une modération et une transparence accrues dans les exportations légales d'armes légères. Les solutions étudiées comprennent des codes de conduite, des initiatives de transparence et de création de registres, ainsi que des activités de sensibilisation au sein d'organismes liés à la sécurité, tels l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'OSCE et l'Entente de Wassenaar. Les contrôles stricts imposés par le Canada à l'exportation d'armes légères sont décrits plus bas.